

Mon eau potable au quotidien avec la RéAAL

Le service de l'eau potable est géré par la Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne.

Engagements, missions et règlement de la REAAL

Votre service public de l'eau.

Créer son espace personnel

Gérez vos factures d'eau depuis votre domicile grâce à l'Espace personnel REAAL.

Emménager ou déménager

Pensez à modifier votre abonnement eau.

Relever son compteur

Voici comment fonctionne votre compteur et comment le relever.

Comprendre sa facture

Conseils pratiques et outils pour vous aider à décrypter votre facture d'eau et à identifier les causes d'une consommation inhabituelle.

Payer sa facture

La REAAL propose plusieurs modes de paiement pour vous aider à gérer au mieux le règlement de vos factures d'eau.

Faire une réclamation ou demander une médiation

Ici, les démarches à réaliser en cas d'insatisfactions liées au service de l'eau.

Construire ou rénover : vos démarches pour l'eau potable

Pour que l'eau arrive jusqu'à votre robinet, un branchement entre le réseau public de distribution d'eau potable et votre habitation est nécessaire.

Signalez une fuite ou un problème technique

Contactez les services compétents pour une intervention rapide ou une prise en charge adaptée.